



COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Pour diffusion immédiate.
7 novembre 2012

UNE GRANDE VICTOIRE POUR LES PHOTOGRAPHES CANADIENS

Enfin, les photographes canadiens ont la propriété de leurs droits d'auteur.

L'Association canadienne des créateurs professionnels de l'image (CAPIC) tient à féliciter tous les photographes canadiens en ce jour marquant dans l'industrie photographique. À compter d'aujourd'hui, les photographes canadiens ont maintenant officiellement le droit d'auteur sur toutes leurs œuvres, que le photographe travaille sur commande ou non, grâce à la nouvelle loi sur le droit d'auteur.

Le principe de la protection des droits d'auteur des photographes a été établi il y a 65 ans par Henri Cartier-Bresson, qui a fondé l'agence Magnum en collaboration avec Robert Capa et David Seymour. Magnum garantissait que les images appartenaient au photographe et non à celui qui commandait l'œuvre.

Au Canada, tous les autres types d'artistes avaient déjà la propriété des droits d'auteur sur leur œuvre. Grâce à cette nouvelle loi, bien que le Canada soit le dernier pays dans le monde industrialisé à passer une telle loi, les photographes détiennent maintenant tous les droits sur leurs images.

La CAPIC a travaillé depuis plus de 20 ans pour réaliser cette accomplissement majeur par de multiple représentation face aux différents gouvernements et n'aurait pas pu réaliser ce mandat sans le soutien de ses membres, qui ont contribué financièrement et moralement. CAPIC a consacré d'innombrables heures de travail bénévole à cet effort majeur dirigé par son président du comité sur le droit d'auteur, André Cornellier.

« J'aimerais remercier l'équipe qui a travaillé si patiemment durant autant d'années », a commenté André Cornellier. « Nous avons enfin gagné un droit qui nous était dû en tant qu'artistes. Je remercie les photographes canadiens, partout au pays pour leur soutien et leur patience, ainsi qu'André Amyot et Brian Boyle de la PPOC pour leur travail. Nos efforts n'ont pas été vains. »

Nous tenons à remercier les Photographes professionnels du Canada (PPOC), qui ont été un partenaire précieux dans cette entreprise, ainsi que la firme de relation publique Temple Scott Associates pour son travail à Ottawa.

La CAPIC fournira plus d'information sur les effets directs de la loi pour les photographes canadiens au cours des semaines à venir alors que nous célébrons cette importante réalisation canadienne.

Pour plus d'information :
André Cornellier, Président du comité sur le droit d'auteur
CAPIC, L'Association canadienne des créateurs professionnels de l'image
andre@cornellierphoto.com Tél. : 514.933.4000